

POINT COMMUN-E n° 51



ORGANE OFFICIEL DE L'UNION
DES COMMUNES VAUDOISES
ET DES ASSOCIATIONS
D'EMPLOYÉS COMMUNAUX



Neo despotisme

Malgré un contexte euphorique et étourdissant, la fin de l'année offre l'opportunité d'un bilan de ce que nous avons entrepris et d'un questionnement sur le sens de ce que nous souhaitons entreprendre. La découverte ou la relecture de certains auteurs fertilise cette réflexion. Ils ont en commun une pensée indémodable qui éclaire notre réalité contemporaine.

Dans cet esprit, je livre à votre méditation quelques extraits «De la Démocratie en Amérique» d'Alexis de Tocqueville, ouvrage publié en 1835 et 1840 pour le second tome.

«La crainte du désordre et l'amour du bien-être portent insensiblement les peuples démocratiques à augmenter les attributions du gouvernement central... et portent, de plus en plus, les particuliers à sacrifier à leur tranquillité leurs droits»

«...Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde: je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme...»

«Au-dessus de ceux-là s'élevé un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux...; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages; que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre?»

«C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile le libre arbitre; qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu à chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même...le souverain étend ses bras sur la société tout entière; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes...; il ne brise point les volontés, mais il les amollit, les plie et les dirige; il force rarement d'agir, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse; il ne détruit point,... il ne tyrannise point, il gêne, il comprime... il réduit enfin chaque nation à n'être plus qu'un troupeau d'animaux timides et industriels, dont le gouvernement est le berger.»

Ces lignes prennent un relief particulier dans le cadre d'une actualité qui tend toujours plus à uniformiser, centraliser et donc contrôler toutes les sphères de la vie économique, sociale et... communale ■

SOMMAIRE

N° 51 - HIVER 2014

Points d'actualités UCV	4
Travail social de proximité	5
Hommage à Yvan Nicolier	7
Place pour gens du voyage	8
25 ans de la FEDEVACO	10
Gestion des risques	12
Rencontre avec le duo de «120 secondes»	13
Ressources humaines	14
Antoine-Henri Jomini	15
Le point juridique	17
CEP Formation sur mesure	18
Réserves de la zone à bâtir	19
Assemblée générale AVSM	20
Mutation de l'AVDAAS	23
Journée technique de l'AVIATCO à Corseaux	24
Mémento	27
Peintures murales à Vevey	28
Concours Châteaux vaudois	30

IMPRESSUM

Administration et rédaction

Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA, Av. de Longemalle 9, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 51 > Fax 021 320 59 50 > info@pcl.ch

Régie des annonces

IRL Plus SA, Chemin du Closel 5, 1020 Renens > 021 525 48 73 > Fax 021 525 48 01 > E-mail: publicite@irl.ch

Graphisme, PAO et prépresse GDesign / J.-M. Gallarotti, 1095 Lutry > Tél. 079 428 63 04 > E-mail: jmgdesign@bluewin.ch



TEXTE: BRIGITTE DIND
 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UCV

Un groupe thématique «communes» au Grand Conseil

Le comité de l'UCV, par ses députés, a initié la création de ce groupe qui défendra utilement la cause de communes dans les projets où elles sont concernées.

Répondre à une consultation, c'est bien. Suivre un projet dans sa phase parlementaire avec pour objectif la prise en compte concrète de la position des communes, c'est mieux! Convaincu de la nécessité d'élargir le cercle des députés membres d'Exécutifs communaux à d'autres parlementaires également sensibles aux problématiques communales, le comité a œuvré dans ce sens. Ce groupe thématique, en lien avec l'UCV, apportera ainsi un soutien supplémentaire aux communes.

Conseil des 50-échange autour de la communication de la Police cantonale aux Exécutifs communaux

Le 27 novembre dernier, dans le cadre du Conseil de l'UCV, les délégués des districts ont eu un échange très constructif avec le Commandant de la Police cantonale.

Monsieur Jacques Antenen a pris en considération la nécessité pour les autorités communales, assermentées et responsables de la sécurité de par la Constitution et la loi, d'être informées des événements particuliers survenant sur leur territoire. Il a aussi rappelé le principe des articles 73 et 74 du code de procédure pénale (CPP) selon lequel les membres des autorités pénales et les experts sont soumis au secret de fonction. Ces dispositions régissent les règles de communication sur des affaires judiciaires.

Dans la discussion, il est apparu qu'il ne s'agit pas de divulguer aux syndicats les éléments confidentiels, mais bien plutôt de fournir des informations générales relatives aux événements survenus dans leur commune. Cette information privilégiée du syndic lors d'affaires graves lui permettra de prendre toute mesure utile à sa population. Ceci dans le respect du CPP, ainsi que des prérogatives et directives du Procureur général.

Afin d'établir les bases d'une meilleure collaboration, l'UCV a été chargée de communiquer au Commandant de la Police cantonale les numéros de mobiles des syndicats vaudois. Les greffes communaux ont ainsi reçu un message dans ce sens destiné aux syndicats.

Dans le même état d'esprit visant une meilleure transparence, la Police cantonale transmettra, en même temps qu'aux médias, tous ses communiqués de presse aux communes.

Satisfaite de l'issue positive de cette rencontre, l'UCV espère ainsi avoir favorisé une meilleure compréhension et coopération entre les autorités communales et pénales.

Equipements scolaires

(articles 27 al.4, 131let.b et 132 let. a et b LEO)

En automne 2013, le Grand Conseil a entériné les termes de l'Accord financier canton-communes. L'une des clauses prévoyait notamment que les questions liées aux équipements scolaires devaient être établies par le groupe de travail canton-communes «constructions scolaires». Depuis, l'UCV n'a eu de cesse de demander la poursuite des négociations dans le cadre de ce groupe politique sur les points en suspens à réviser (outre les équipements scolaires, l'adaptation du règlement sur les constructions scolaires et les locaux annexes). De son côté, le DFJC argue de l'application de la procédure réglementaire prévue aux articles 7 et 8 du dit règlement pour réactiver prioritairement une commission consultative en veille depuis 2008 et dont le département s'est opportunément souvenu. Ce n'est qu'à l'issue des discussions de cette commission consultative où les communes sont minorisées face aux représentants de l'Etat et des associations professionnelles que le DFJC compte reprendre les travaux du groupe de travail canton-communes.

L'UCV juge cette manœuvre dilatoire, le statu quo étant en l'occurrence favorable au canton. Après avoir accepté, par gain de paix, de participer à une séance, notre association a refusé de perdre davantage de temps au sein de la commission consultative. Décision motivée par la conviction de la nécessité de reprendre sans tarder les travaux uniquement entre partenaires politiques pour déterminer de nouvelles règles allégeant la charge des communes dans ce domaine.

Position de l'UCV concernant les équipements scolaires: le règlement sur les constructions scolaires auquel se réfère l'art. 132 LEO doit être modifié en précisant que les communes sont responsables du bâtiment, des meubles (tables et chaises) et du câblage informatique permettant au matériel pédagogique et technique de fonctionner. Les éléments pédagogiques et leurs supports techniques étant indissociables (exemple: les beamers), l'UCV considère que ceux-ci doivent être mis à la charge de l'Etat.

Dans ce contexte et compte tenu de l'évolution technologique provoquant une inflation de demandes cou-

teuses, nous vous suggérons de faire valoir que vous restez dans l'attente des nouvelles règles qui doivent être convenues entre partenaires politiques, conformément à l'Accord validé par le Parlement en 2013.

Parascolaire

Cette négociation comporte différents volets:

1. la signification de l'obligation constitutionnelle
2. les normes d'encadrement et leur application (autorisation et surveillance)
3. les différents périmètres et les transports
4. le financement

1. Pour traduire la responsabilité première conférée aux communes par l'art. 63 a Cst.vd, un socle minimal de prestations sera défini en fonction de l'âge, respectivement des degrés Harmos et ancré dans la LAJE qui devra être modifiée dans ce sens. Ces prestations étant ainsi reconnues conformes à l'obligation constitutionnelle, elles bénéficieront des subventions de la FAJE.

2. Les participants au forum organisé par l'UCV en septembre dernier ont soutenu l'option prévoyant que les communes décident du cadre normatif par le biais d'une entité à définir et délèguent au canton la gestion de leur application (autorisation et surveillance). S'agissant des normes qui seront applicables sur tout le territoire vaudois, l'objectif est de les assouplir dans le respect de l'OPE et de les différencier selon les âges.

L'UCV défend cette position dans le cadre de la plateforme.

3. Un constat: nombreux sont les périmètres des régions scolaires, des associations scolaires régionales et des réseaux d'accueil qui ne coïncident pas.

Cette diversité plaide pour des solutions locales. A défaut d'une concordance précise, il s'agit de viser une coordination optimisée.

4. L'objectif de l'UCV est un coût le plus bas possible pour les collectivités par rapport à la responsabilité constitutionnelle à assumer.

Nonobstant l'augmentation de la contribution cantonale à la FAJE, l'UCV la juge insuffisante. En effet, contrairement à la participation financière des communes, celle du canton n'est pas dynamique: elle ne suit pas la progression du coût en fonction du nombre d'habitants. A cet égard, il importe de relever que si l'article 63 a Cst donne la compétence principale aux communes, son texte instaure aussi un principe de collaboration. Il en découle un nécessaire partenariat financier auquel le canton ne saurait se soustraire.

Pour terminer, il importe de préciser que les communes seront consultées le moment venu sur les décisions découlant des éléments énumérés ci-dessus ■

Yverdon-les-Bains mise sur le travail social de proximité



TEXTE: LAURENT EXQUIS

SERVICE JEUNESSE ET COHÉSION SOCIALE
VILLE D'YVERDON-LES-BAINS



La Ville d'Yverdon-les-Bains a imaginé et construit une politique de société orientée sur la promotion de la santé et le renforcement de la cohésion sociale dans le but d'améliorer les conditions de vie de ses habitants et de permettre à la Cité de déployer ses atouts en tant que lieu de vie, de culture, de promotion sociale, d'échanges, de loisirs et de création. En 2013, la Ville a reçu le 1er prix national Ville en santé 2013 consacrant les efforts consentis pour la mise en œuvre de sa «politique de société pour une ville en santé».



Le prix Ville en santé récompense une politique globale, mais aussi et notamment le travail accompli en faveur de la population jeune. Ainsi, ce sont aujourd'hui 8 postes de travail qui sont consacrés au déploiement de la politique jeunesse décidée par la municipalité d'Yverdon-les-Bains. De par des compétences et des approches variées, les travailleurs sociaux de proximité (TSP) interviennent auprès d'une grande diversité de publics jeunes: jeunes en voie de marginalisation, jeunes présents sur le domaine public ou dans des lieux dédiés (centres de loisirs), jeunes désireux d'expérimenter les modalités du jeu démocratique (Conseil des jeunes) ou du montage événementiel, par exemple.

Les profils très différenciés des collaborateurs permettent un travail à large spectre et des interventions dans des situations et des circonstances fort différentes (médiation familiale; gestion de conflits; gestion de crise lors d'évènement violent; gestion de projet; accompagnement de pu-

blics en grande difficulté; suivi éducatif; développement d'animation, détection précoce; etc.). Le travail de prévention est également assuré grâce aux suivis individuels et collectifs ainsi que dans le cadre des démarches communautaires conduites dans les quartiers de la Ville, entre autres.

Les TSP interviennent principalement dans trois champs d'action: l'animation socioculturelle, l'éducation de rue et le travail communautaire. Ainsi, un même collaborateur peut, selon son action, intervenir en tant qu'éducateur, animateur voire médiateur, sur l'espace public, dans des lieux dédiés, dans le cadre de projets spécifiques ou dans les quartiers.

Dans le domaine de l'animation socioculturelle, les prestations ont été réinventées pour mieux répondre à l'évolution ou aux révolutions générationnelles. Accueil libre, ateliers (filles, studio d'enregistrement, vidéo, percussion, etc.), pro-

PRIX VILLE EN SANTÉ

Yverdon-les-Bains mise sur le travail social de proximité



grammes vacances, événements,...; chaque prestation est une opportunité pour encourager et valoriser l'esprit d'initiative des jeunes en stimulant leur créativité, leurs capacités et leurs talents de même qu'à renforcer leur estime de soi, leurs compétences sociales et leur sentiment d'appartenance à la collectivité.

Dans la rue, les TSP vont à la rencontre de la population âgée de 13 à 25 ans: en priorité des adolescents – 13 à 18 ans - en voie de précarisation et/ou concernés par des situations d'exclusion, d'isolement, de précarité et de maltraitance. Leur activité a pour objectif d'assurer une prévention grâce à l'accompagnement de personnes et de groupes en favorisant le lien social et la promotion de la santé. Ils travaillent auprès des personnes dans leur milieu naturel en assurant une permanence à la gare, en se déplaçant dans certains quartiers ou en étant présents lors de diverses manifestations. Ils cherchent également à rejoindre les gens hors réseau qui, pour toutes sortes de raisons, n'utilisent pas les services habituels ou n'y ont pas accès. Ils rencontrent les personnes selon le principe de l'«aller vers» et dans une attitude de non-ingérence en travaillant dans le but de créer un climat de confiance, de réduction des méfaits et de responsabilisation.

Si le travail social de rue est né le plus souvent de problématiques d'incivilités et de manifestations de déviance dans l'espace public, les buts sont centrés sur la réduction des risques, l'émancipation des personnes, l'accompagnement socio-éducatif, la résolution de conflits in situ, la



construction du lien social et la promotion de la qualité de vie dans la communauté urbaine. Les TSHM peuvent sensibiliser aussi à plus de citoyenneté, responsabiliser face à des attitudes indésirables, proposer des alternatives, voire désamorcer des conflits et exercer aussi une forme de contrôle social dans le sens qu'ils rappellent les normes de la société. Comme effet, leur travail produit aussi différentes formes de sécurité, qu'elles soient affectives (estime de soi), familiales (médiation, etc.), économiques (formation, emploi, etc.) ou publiques (rixes, etc.). L'action de rue est cependant non-contraignante contrairement à l'éducation en milieu institutionnel ou à des mesures éducatives décidées par la

changements favorables pour eux ainsi que pour leur environnement naturel. Le but est de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et de contribuer à les rendre acteurs de leur ville et de leur quartier.

Les TSP participent encore à la mise sur pied d'événements, accompagnent différents projets et assument divers autres mandats. Parmi ceux-ci on peut mentionner à titre d'exemple les mesures de conciliation extrajudiciaire destinées aux mineurs ayant commis un délit préoccupant, mais de peu de gravité. Il s'agit en particulier de jeunes dont l'activité illicite témoigne d'une forme de dérive, tant au niveau scolaire que social ou familial. Dans ce cadre, les TSP assurent l'encadrement éducatif des jeunes concernés et preneurs d'une mesure de réparation en faveur de la collectivité.

En fonction des actions (individuelles ou collectives, démarches communautaires ou autres), le TSP approche différents publics. Tout d'abord, il rencontre des personnes isolées, en situation vulnérable (familles, amis, école, travail) et de risque (consommation, comportements); c'est le mandat «travail social». Dans l'accompagnement collectif, le TSP est en lien avec des groupes (d'un quartier, de copains). Dans le contexte communautaire enfin, les relations sont établies avec l'ensemble des personnes du quartier, l'accent étant mis en particulier sur le développement du lien intergénérationnel et interculturel. Initialement porteurs de la politique jeunesse, les TSP ont ainsi acquis de nouvelles compétences et sont dorénavant également engagés en faveur d'autres publics ■

justice. Il s'agit d'abord d'une action de prévention et de promotion dont les effets se mesurent sur le long terme et dont les résultats ne peuvent pas non plus être garantis par avance.

Les TSP sont aussi les chevilles ouvrières du travail communautaire conduit dans plusieurs quartiers de la Ville. Le travail des TSP vise à susciter l'implication, la participation et l'empowerment des citoyens dans le but qu'ils contribuent activement à la mise en oeuvre de projets et d'événements (par, pour et avec les citoyens) ainsi qu'à la réalisation d'initiatives conduisant à des

**LE BUT EST DE RENFORCER
LE SENTIMENT D'APPARTENANCE
DES HABITANTS ET DE
CONTRIBUER À LES RENDRE
ACTEURS DE LEUR VILLE...**



Photo: JM Gallarotti

Hommage à Ivan Nicolier

La lumière d'une étoile brille longtemps après qu'elle soit éteinte.

La passion et de le dévouement de Monsieur Yvan Nicolier pour l'intérêt public resteront dans le cœur des citoyens d'Echallens, du Gros-de-Vaud et du canton.

Pendant 13 années, Monsieur Yvan Nicolier s'est engagé activement au sein du comité de l'Union des Communes Vaudoises, apportant une vision des communes tournées vers l'avenir. Depuis le début de cette législature, c'est le groupe des Villes qui a pu bénéficier de son expérience et de sa connaissance approfondie des dossiers d'actualité.

Nous saluons un homme de convictions et d'actions pour qui le partenariat Canton-communes, dans un respect mutuel, ne devait pas être un mot vain.

L'UCV gardera un souvenir ému et reconnaissant d'une riche personnalité ■

Brigitte Dind

POINT DE SITUATION

Place de séjour pour les gens du voyage indigènes



En avril 2013, le Grand Conseil a pris en considération une pétition visant «**L'aménagement par le Canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes**».

La Suisse a ratifié le 21 octobre 1998 la Convention-cadre du Conseil de l'Europe du 1er février 1995 pour la protection des minorités nationales. La Confédération s'engage ainsi à favoriser l'instauration d'un contexte qui doit permettre aux membres de minorités nationales de cultiver et de développer leur culture.

En charge du mandat de médiateur pour les gens du voyage sur sol vaudois, le Préfet du District Jura-Nord vaudois, Etienne Roy, a reçu la mission du Conseil d'Etat de coordonner les démarches visant à trouver une place de séjour pour les gens du voyage indigènes.

Dans le but d'informer les communes des démarches du Préfet Roy, l'UCV a souhaité en savoir plus sur le sujet. Nous sommes allés à la rencontre de M. Frédéric Ostertag (pétitionnaire), membre de la communauté Yéniches formée des gens du voyage suisse.



UCV: est-ce que les Yéniches suisses sont identiques aux gens du voyage étrangers?

Frédéric Ostertag: clairement non, nous nous différencions des Roms et gens du voyage provenant de France ou d'ailleurs. Nous habitons la Suisse et payons nos impôts dans ce pays. Nous avons nos papiers déposés dans plusieurs communes du canton de Vaud. La première famille s'est installée à Attalens en 1714 déjà.

UCV: quel est le but de la pétition déposée?

Frédéric Ostertag: les pétitionnaires représentent une vingtaine de familles vaudoises composées

d'environ 60 personnes, dont 20 enfants. Notre but est d'obtenir une place de stationnement fixe pour poser nos mobile homes et caravanes. Les plus anciens d'entre nous pourraient se sédentariser et nos enfants pourraient être scolarisés durant la période hivernale. L'emplacement que nous souhaitons n'est pas destiné au passage des gens du voyage suisses ou étrangers. Je précise que d'autres cantons mettent à disposition de leurs ressortissants des places similaires, notamment Fribourg à Posieux.

UCV: pouvez-vous décrire vos activités?

Nous sommes actifs comme brocanteur, rémouleur, peintre en bâtiment, ferrailleur, etc... Nous

sommes disposés à payer un loyer mensuel entre Fr. 200.– et Fr. 250.– ce qui fait pour la commune un revenu locatif de l'ordre de Fr. 54'000.– par année. Les autres frais tels que l'eau potable, la taxe épuration et déchets viendraient s'ajouter aux loyers précités.

Nous avons ensuite demandé à M. Etienne Roy, Préfet du district Jura-Nord vaudois, de nous donner sa vision du dossier.

UCV: comment s'orientent vos recherches?

Après avoir pris des contacts au niveau de la Confédération; Armasuisse, CFF, OFROU, j'ai orienté mes recherches au niveau du canton avec les Services concernés et les Associations de développement. A ce jour, nous n'avons pas encore trouvé un endroit adéquat. Dès lors, je me tourne vers les communes.

UCV: quels sont les critères techniques?

Il s'agit d'équiper un terrain d'environ 10'000 m², situé en zone constructible, avec les ser-

vices comme l'eau potable, l'épuration, l'électricité, etc... La mise en valeur du site se discutera avec le canton, notamment le coût des installations et autres détails de l'opération.

UCV: comment motiver les communes à vous contacter?

Pour la commune qui disposerait d'un site approprié, elle participerait à la reconnaissance d'une communauté ethnique nationale trop souvent ignorée. Elle permettrait aux Yéniches vaudois de se stabiliser en période hivernale et à leurs enfants d'avoir une scolarité normale durant la période hivernale. D'autre part, la mise en valeur d'un terrain avec un revenu locatif intéressant est un élément positif pour la commune. Les recherches se situent dans un triangle Gland – Yverdon-les-Bains et Vevey avec bien entendu le grand Lausanne ■

Personne de contact:

Etienne Roy, Préfet du district Jura-Nord vaudois
Tél. 024 557 77 77
Mail: etienne.roy@vd.ch



Mémento 2015

Quand				Qui	Quoi	Où
2015						
Jeu	22	Janvier	17.00	UCV	Comité	Vevey
Jeu	12	Février	14.00	UCV	Groupe Bourgs et villages	Noville
Lun	16	Février	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Mar	17	Mars	12.00	UCV	Comité	Lausanne
Ven	27	Mars	09.30	AVDCH	Assemblée générale ordinaire	Yvonand
Jeu	23	Avril	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Ven	24	Avril	09.15	ACVBC	Assemblée générale (70e anniv.)	Rolle
Ven	1er	Mai	09.00	AVIATCO	Assemblée générale ordinaire	Vully-les-Lacs
Ven	8	Mai	09.30	AVDAAS	Assemblée générale ordinaire	Echallens
Lun	11	Mai	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Jeu	21	Mai	14.00	UCV	Groupe Bourgs et villages	Cheseaux
Mer	3	Juin	08.30	AVSM	Journée de formation de l'AVSM	Morges, La Longeraie
Ven	5	Juin	17.00	UCV	Comité	Avenches
Sam	6	Juin	09.00	UCV	Journée des Communes Vaudoises	Avenches
Jeu	11	Juin	08.30	AVSM	Journée de formation de l'AVSM	Morges, La Longeraie
Mer	1er	Juillet	12.00	UCV	Comité	A déterminer
Mer	26	Août	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Ven	11	Septemb.	14.00	UCV	Groupe Bourgs et villages	Dully
Jeu	24	Septemb.	07.00	UCV	Comité	Bussigny
Ven	2	Octobre	09.30	AVSM	Assemblée générale ordinaire	Gimel

FÉDÉRATION VAUDOISE DE COOPÉRATION

La FEDEVACO fête 25 ans de solidarité



Photo du haut:
Les communes partenaires reçoivent sur la scène,
la BD des 25 ans
Photo ci-dessus:
Le syndic de Morges, M. Vincent Jaques,
pendant son allocution

Pour son quart de siècle, la FEDEVACO a organisé une grande fête populaire aux anciennes Halles CFF de Morges, les 12 et 13 septembre. Plus de 3000 personnes ont découvert le monde de la coopération au développement à travers le cirque, les spectacles, la gastronomie et les divers espaces d'exposition. La cérémonie officielle a été placée sous le signe de l'émotion.

Beaucoup d'émotion, lorsque les communes partenaires de la FEDEVACO ont été appelées sur scène afin de recevoir le cadeau des 25 ans. Syndiques et syndicats, municipaux, municipales, conseillères et conseillers municipaux ou représentants de l'administration, ils ont été une trentaine à répondre présent pour ce moment fort, immortalisé par une photo-souvenir.

Quelque 350 invités ont participé à cette cérémonie, dont de nombreux élus et élues des communes vaudoises, mais aussi deux conseillères d'Etat en exercice, Nuria Gorrite et Jacqueline de Quattro, ainsi que la conseillère d'Etat honoraire Jacqueline Maurer. Le monde associatif et les communautés étrangères étaient également bien représentés.

Humanisme, engagement, reconnaissance, mais aussi qualité du travail ont été les maîtres-mots de cette cérémonie. Lorsque Anne de Montmollin a raconté les débuts de l'association Primavera,

entièrement bénévole, de nombreuses organisations se sont reconnues dans son récit: «On arrivait avec nos bons sentiments. La FEDEVACO nous a appris que cela ne suffit pas. En nous demandant de la rigueur, elle nous a fait progresser». Le directeur général de la Fondation Terre des hommes a, lui, évoqué les débuts de la FEDEVACO, il y a 25 ans, lorsqu'une douzaine d'associations ont décidé d'unir leurs efforts pour aller à la rencontre des collectivités publiques et leur démontrer le sérieux de leurs projets.

Une réputation de sérieux qui n'est plus à faire, a confirmé le syndic de Morges Vincent Jaques. Et d'évoquer la démarche emblématique de Morges, Vertou (F) et Rochefort (B) qui ont donné un nouveau dynamisme à leur jumelage en soutenant

La Fédération vaudoise de coopération a été fondée le 12 septembre 1989 par une douzaine d'associations de coopération au développement établies dans le canton de Vaud. Elles sont aujourd'hui 41. Grâce à ses commissions d'experts bénévoles, épaulées par un petit secrétariat (3,7 ETP), elle analyse les projets soumis par ses membres et assure leur suivi opérationnel et financier. A ce jour, cinq départements, le CHUV et plus de 40 communes collaborent avec la FEDEVACO.



TEXTE: EMMANUELLE ROBERT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DE COOPÉRATION (FEDEVACO)

PHOTOS: NORA RUPP ET JEAN-BERNARD SIEBER / ARC



Une grande fête populaire

La grande fête du samedi a connu une belle affluence. Les objets insolites, représentant les associations membres de la FEDEVACO, ont remporté un franc succès: de la pilule «Berseticum Forte» de la Déclaration de Berne à la planche de surf de Waves, en passant par les toilettes sèches de To go To Togo ou les pailles géantes d'Helvetas.

Le chanteur K a envoûté le public avec son univers poétique et humaniste, tandis que le griot Nana Cissokho faisait vibrer les Halles CFF aux rythmes sénégalais. Le spectacle du cirque Coquino de Morges a également enchanté petits et grands. Pour se remettre de ces émotions, le public a pu goûter aux cuisines africaines, népalaises, indiennes ou latinoaméricaines.

Cet anniversaire a permis à 300 élèves, de Morges et environs, de participer à diverses animations sur les thèmes du Sud et du Nord. L'occasion de voir qu'il n'est pas évident de marcher avec une jarre pleine d'eau sur la tête!

Une centaine de bénévoles ont œuvré au succès de la manifestation. Parmi eux, une dizaine de requérants d'asile de l'EVAM.

conjointement un projet d'éducation des femmes au Burkina Faso. «Le moteur de mon engagement», a confié en écho le président de la FEDEVACO Vincent Zogome, «ce sont les yeux de ces femmes et de ces hommes qui brillent quand, dix ans après son financement, un projet améliore toujours leur quotidien.»

Au nom du gouvernement vaudois, la conseillère d'Etat Nuria Gorrite a rappelé l'engagement de l'Etat de Vaud en faveur de la coopération, avec en ligne de mire une action en faveur du développement durable et de la cohésion sociale, s'inscrivant dans la durée et bénéficiant directement aux populations qui en ont besoin. Le chef de la Direction du développement et de la coopération, Martin Dahinden, a lui insisté sur l'importance du rôle de chacun, Confédération, canton, communes, fédérations cantonales

Photo ci-dessus, de gauche à droite: La conseillère d'Etat Mme Nuria Gorrite, la secrétaire générale de la FEDEVACO Mme Emmanuelle Robert, l'ambassadeur M. Martin Dahinden et la conseillère d'Etat Mme Jacqueline de Quattro

Photos ci-dessous: Exposition de dessins de presse Plein succès pour l'Espace enfants



FÉDÉRATION VAUDOISE DE COOPÉRATION

La FEDEVACO fête 25 ans de solidarité



Le chanteur K a enchanté petits et grands

et associations pour répondre aux défis d'un monde complexe.

Cette soirée a également permis de vernir l'exposition «Quelle agriculture pour nourrir la planète demain?», réalisée par des étudiants de l'école d'arts visuels Ceruleum, à la demande de la FEDEVACO, en cette année internationale de l'agriculture paysanne. Deux étudiants ont expliqué les motivations de leur travail: Malizia Moulins et Nathanaël Rochat ont fait mouche auprès des invités par leur talent et leur spontanéité.

Pour ses 25 ans, la FEDEVACO a édité une bande dessinée montrant la richesse des échanges entre le Nord et le Sud. Son auteur, le dessinateur Deuhme, s'est prêté à une séance de dédicaces¹ ■

¹ Il est possible d'obtenir la bande dessinée des 25 ans «Si loin et pourtant si proche» au secrétariat de la FEDEVACO au prix de 20.-

«Gestion des Risques et Système de Contrôle Interne (SCI) dans les Administrations Publiques»



TEXTE: ROBERT CORMINBOEUF
DIRECTEUR ETHEOS SÀRL



Cette manifestation a eu lieu le 11 novembre 2014 à Yverdon-les-Bains dans l'enceinte d'Y-Parc. Plus de 80 participants ont répondu à l'appel des organisateurs, ce qui a démontré que le thème du jour était particulièrement intéressant et d'actualité. En effet, divers types de catastrophes ont atteint, ces dernières années, les collectivités publiques et ont eu un effet très négatif sur la population, que ce soit des sinistres d'origine naturelle ou consécutives à une mauvaise gestion, ou négligence, ayant eu des impacts financiers néfastes et importants.

Il existe cependant des conditions-cadres et les dispositions légales pour une bonne application d'un système de contrôle interne au niveau d'une commune vaudoise. Un SCI est un véritable outil de gestion permettant de renforcer l'intégrité, les valeurs éthiques, le rôle des dirigeants et des collaborateurs et finalement le bon fonctionnement des activités communales.

Il est également relativement aisé de mettre en œuvre un tel projet, en débutant par un brainstorming afin d'identifier les risques, puis de les analyser, les classer et les évaluer par importance. S'ensuit la mise en place de contrôles et des surveillances pour se prémunir de malversations éventuelles.

Dans le cadre de risques liés aux systèmes d'informations, il est rappelé que le risque de fraudes existe quel que soit le logiciel utilisé. Le contrôle strict au dernier stade du processus de paiement, par exemple au moment de la validation sur les plateformes Internet (Postfinance ou banque), est la dernière opportunité de pouvoir les détecter.

Du point de vue juridique, une assurance «abus de confiance/cautionnement» est à disposition des Administrations communales en cas de préjudices financiers causés par l'un de ses employés. Comme l'un des thèmes de cette manifestation était la «gestion des risques», un rappel des différents modules de la Responsabilité civile «Commune» est présenté en mettant l'accent sur la couverture «Dommages économiques».

Finalement, il est de l'intérêt des Municipalités de mettre à disposition des collaborateurs un intranet décrivant le SCI pour communiquer efficacement les règles de contrôle interne. Les situations indésirables sont ainsi maîtrisées par des procédures et des intervenants formés spécialement à cet effet, ainsi que par des indicateurs capables d'alerter le management de toute dérive par rapport aux objectifs de votre Administration ■

«Arrêt sur invités»

Duo 120 secondes Vincent & Vincent

Derrière l'humour et le succès de leur duo de choc, Vincent Kucholl et Vincent Veillon cachent deux sensibilités à fleur de peau.

Vincent Kucholl et Vincent Veillon ont animé jusqu'en juin 2014 la chronique «120 secondes», diffusée sur Couleur 3 depuis 2009. Tous les matins, l'actualité Suisse ou internationale est revisitée sous la forme d'une interview drôle, grinçante ou cynique. De leurs délires sont nés toute une série de personnages tous plus décalés les uns que les autres. Dès 2011, leurs chroniques sont filmées afin d'être diffusées sur internet via les sites Youtube, Dailymotion, rts.ch et Facebook. Aujourd'hui chaque épisode de «120 secondes» est visionné en moyenne entre 30'000 et 100'000 fois, les plus populaires dépassant 200'000 vues.

En 2013, en parallèle à leur chronique matinale, ils se mettent en scène et créent le spectacle «120 secondes présente la Suisse». Les deux Vincent réussissent un pari audacieux: faire revivre leur talent et leur énergie radiophonique sur les planches des différentes scènes romandes. Un large aperçu de notre pays vous est présenté sous la forme d'une conférence explorant géographie, histoire, institutions politiques, économie et culture suisse. Si le fond des différents exposés est sérieux, il sera sans cesse porté par une multitude de personnages qui ont fait le succès de l'émission diffusée depuis plusieurs années sur l'antenne de Couleur 3. Une façon de mettre un visage sur Stève Berclaz, le lieutenant-colonel Karl-Heinz Inäbnit, Gilles Surchat et bien d'autres. Le succès est tel que les 2 Vincent se produisent également à Paris pour une adaptation «120 secondes pour expliquer la Suisse au Français».

En 2015, les deux amis auront leur émission télévisée sur la RTS le samedi soir. ■



De gauche à droite: Vincent le jeune et Vincent le vieux (Photo Claude Sussez)

8 Questions:

- **Quel est votre relation à l'autorité?**
Elle nous fait souvent rire.
- **Si on vous donnait l'Anneau du pouvoir, qu'en feriez-vous?**
On le mettrait dans un coffre dont on cacherait la clé au fond d'un puit. Ou alors on le vendrait.
- **Votre film culte, indispensable?**
«Marizza, genannt die Schmugglermadonna» de Murnau. (C'est pas vrai).
- **Qu'est-ce qui vous a ému récemment?**
Les gens qui parlent du temps qu'il fait.
- **Votre chanson/musique de référence?**
Georges Brassens. (C'est vrai).
- **Si vous étiez un livre?**
Le Botin du téléphone.

- **Vincent et Vincent en 120 secondes ça donne quoi?**

Nous n'avons pas compris la question. Nous pourrions vous répondre en 120 signes, mais il n'y a pas la place dans votre petit journal. En deux mots, on pourrait dire «amuseurs citoyens».

- **Votre spectacle présente la Suisse, son histoire, sa géographie, ses institutions et bien évidemment vous incarnez des personnages qui nous font tellement rire et qui viennent de cantons différents... Parlons vaudois et vaudoiseries... alors y'en a point comme nous?**

Ce qui est sûr, c'est que nous, Vaudois, sommes tout aussi ridicules que les au-

tres. Et sans doute partageons-nous cette qualité avec tous les confédérés: nous ne nous prenons pas trop au sérieux.

5 dates clés pour vous:

- **23 décembre 1975:**
Naissance du vieux (Vincent Kucholl)
- **23 avril 1986:**
Naissance du jeune (Vincent Veillon)
- **Juillet 2009:**
Rencontre du jeune et du vieux à Paléo
- **29 août 2011:**
Première chronique «120 secondes»
- **17 janvier 2015:**
Première émission «26 minutes»

Ressources Humaines et fusions de commune



TEXTE: CHRISTIAN SINNER

COACH ET CONSEILLER RH
CHRISTIAN.SINNER@BLUEWIN.CH



L'automne 2014 dans notre Canton aura vu un nombre important de communes se prononcer pour ou contre un projet de fusion. Un des facteurs centraux de la réussite ou de l'échec d'une fusion de plusieurs communes est la gestion des problématiques liées au personnel. En effet, tous nos villages conduits à fusionner ont un certain nombre de personnes qui assument des prestations, outre les membres des municipalités. A mon avis, trois valeurs centrales permettront à une nouvelle équipe politique de construire la nouvelle administration sans heurts pour les personnes assumant une ou plusieurs prestations dans le cadre de leur village; je pense au respect, à l'équité et à la maîtrise.

«On appelle respect cette connaissance ou reconnaissance de la dignité de l'être raisonnable qu'est l'homme»

Cette notion, nous la devons à un grand philosophe, Emmanuel Kant, le penseur «qui a donné à la dignité son sens actuel». C'est lui qui a affirmé, à propos de l'homme: «agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans la personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen.»¹ Le respect, dans le cas d'une fusion de plusieurs administrations, cela signifie que chaque personne qui assume une prestation pour sa commune devra être reçue et entendue par la nouvelle autorité. Il

s'agira de clarifier ce qu'elle fait pour son village et comment elle le fait, ainsi que de reconnaître avec gratitude le travail qui a été réalisé par celle-ci. Il lui sera également demandé si elle a l'intention de poursuivre une collaboration avec la nouvelle entité communale et pour quel type de prestations.

Le respect consistera à rester en contact avec chaque personne et à les informer régulièrement de l'avancement dans la structuration de la future administration. Si il est tout à fait possible que cette construction soit confiée à un consultant

**À L'EXTERNE L'ÉQUITÉ
SERA ASSURÉE SI LE PERSONNEL
A LE SENTIMENT QUE
LES RÉMUNÉRATIONS DÉLIVRÉES
PAR L'ADMINISTRATION
SONT CORRECTES...**

externe, il n'en demeure pas moins que les membres des autorités auront tout intérêt à être très présents dans cette étape pour en garantir le bon déroulement et pour témoigner du respect à l'égard de ceux qui ont travaillé pour la communauté. Dans la mesure du possible, les agents communaux seront maintenus dans leur fonction, s'ils le souhaitent, et pour autant, bien entendu, qu'ils aient assumé leurs tâches à la satisfaction des autorités précédentes. Très clai-

rement, cela ne sera pas possible pour les secrétaires municipaux et boursiers communaux, puisqu'il n'y a qu'une personne pouvant porter ce titre par commune, ce qui n'exclut pas une fonction dans la nouvelle administration pour ceux-ci.

L'équité consiste à traiter les collaborateurs de manière conforme dans le rapport entre ce qu'ils donnent à l'organisation et ce qu'ils reçoivent en contrepartie.

Le sentiment d'être traité équitablement naît d'une double comparaison entre l'effort, le résultat que je fournis et ce qui est donné par l'employeur à titre de reconnaissance, mais également entre ma situation et celle de mes collègues.

Il s'agira donc rapidement pour les nouvelles autorités d'élaborer un règlement du personnel et une politique de rémunération équitable. L'équité se construira à l'interne en prenant en compte les compétences nécessaires, les diplômes et formations exigées, les temps de travail et l'énergie nécessaire pour assumer telle ou telle fonction. Et à l'externe l'équité sera assurée si le personnel a le sentiment que les rémunérations et autres prestations délivrées par l'administration sont correctes en les comparant à celles d'autres organisations privées ou publiques.

Si j'évoque la réglementation, c'est que c'est celle-ci qui va fixer le droit des vacances et congés spéciaux, la durée du travail, les classes de traitement et les indemnités spécifiques, ainsi que tout ce qui touche aux assurances sociales, mais aussi les notions de personnalisation des conditions de travail et d'égalité hommes-femmes, par exemple.

Par maîtrise, j'entends le professionnalisme qui sera mis dans la gestion du personnel et des ressources humaines.

La plupart du temps, une fusion permet de développer le professionnalisme de son organisation et d'atteindre un nombre de collaborateurs justifiant qu'il y ait un cadre responsable de la gestion du personnel et des ressources humaines. Dans tous les cas, le titulaire de cette responsabilité devra avoir été spécifiquement formé ou l'être en priorité ■

¹ Grand dictionnaire de la Philosophie – Larousse – CNRS Editions 2005

GÉNÉRAL DE NAPOLEÓN ET CONSEILLER DES TSARS

Antoine-Henri Jomini

ORIGINAIRE DE PAYERNE



TEXTE: OLIVIER MEUWLY

DR EN DROIT ET ÈS LETTRES
HISTORIEN, ÉCRIVAIN ET JOURNALISTE

Né en 1779 à Payerne, Antoine-Henri Jomini grandit dans une famille de la bonne bourgeoisie locale. Dans l'impossibilité d'entrer dans une école militaire, il entame une formation commerciale et se forme à l'art de la guerre en autodidacte. Il revêt la charge de secrétaire du ministre de la guerre de la République helvétique en 1798.

A peine l'Acte de Médiation proclamé, il est repéré, en 1803, par le maréchal Ney, qui l'aide à publier ses premiers ouvrages. Jomini entre alors à son service comme volontaire avant de voir sa renommée croître rapidement. Accueilli dans l'état-major de Napoléon, où il obtient le grade de général de brigade, il est fait baron d'empire en 1808, mais subit une cruelle désillusion lorsque lui échappe le grade de général divisionnaire. Son bourreau, Berthier, comme le

subodorera Sainte-Beuve en 1869, devinait peut-être dans le Vaudois un possible rival...

Jomini franchit alors un pas décisif: après la bataille de Bautzen, il quitte le service de l'empereur des Français pour passer à celui du tsar de toutes les Russies... Entouré d'honneurs, il devient aide de camp d'Alexandre Ier, puis conseiller privé de Nicolas Ier et enfin précepteur militaire du futur Alexandre II. Il fondera également l'Académie militaire russe.

Son adhésion à l'absolutisme est-elle totalement surprenante? Brièvement républicain dans sa jeunesse, Jomini est avant tout épris de stabilité et, en politique, il la perçoit dans une monarchie de type héréditaire.... mais pas aveugle.

Jomini, qui conservera toujours son admiration pour Napoléon, souhaite une monarchie adossée à une loi fondamentale. Si l'acte électoral lui pa-



raît un non-sens, il estime que la nation a droit à une partie du pouvoir, par exemple par l'intermédiaire d'une Chambre des pairs. De même, il refuse la censure. S'il redoute une presse «déchaînée», il ne peut accepter une presse «enchaînée».

Mais il n'abandonne jamais son œuvre de théoricien militaire. Loin des arabesques abstraites de Clausewitz, Jomini dessine une conception de la conduite stratégique enchâssée dans la réalité des rapports de force internationaux. Il plaide pour la concentration des forces, sur les points névralgiques du combat, et s'intéresse aux contraintes liées à la logistique, concept alors assez récent auquel il donnera ses lettres de noblesse. Son approche pragmatique de la guerre lui vaudra une audience, encore actuelle, aux États-Unis... quand bien même il reste fort respecté en Russie!

Le documentaire «*Le Général Jomini*», réalisé en Russie par Constantin Kozlov, a été présenté à Pully et à Payerne en mai 2014 à l'occasion du bicentenaire des relations helvético-russes

Deux publications récentes sur Jomini: Ami-Jacques Rapin, *Guerre, politique, stratégie et tactique chez Jomini*, 2014; Charles-Augustin de Sainte-Beuve, *Le général Jomini: étude*, rééditée en 2014 par les Editions du Polémarque à Nancy (avec une introduction de David Auberson) ■

Photo du haut: La tombe de Jomini au cimetière de Montmartre à Paris

Photo ci-contre: Portrait d'Antoine-Henri Jomini par le peintre Charles Gleyre réalisé en 1859



Question juridique sous la loupe



TEXTES:
ANA PETROVIC ET GREGORY BOVAY
JURISTES UCV



Cette nouvelle rubrique, rédigée alternativement par Madame Ana Petrovic et Monsieur Gregory Bovay, juristes à l'UCV, figurera désormais régulièrement dans Point-Commune.

Sous l'angle des assurances sociales, les rétributions versées par des communes à des dentistes scolaires font-elles partie du salaire déterminant AVS?

Lorsque les communes ou les groupements scolaires font appel aux dentistes pour des contrôles collectifs ou des traitements obligatoires, un rapport juridique se crée. Le métier de dentiste est une activité indépendante. En revanche, selon le droit des assurances sociales, il faut considérer en principe l'activité du dentiste comme dépendante et la position de la commune comme celle d'un employeur. Par conséquent, les communes sont la plupart du temps tenues de déclarer à l'AVS les rétributions de ces professionnels.

Selon l'article 5 alinéa 2 LAVS, le salaire déterminant comprend toute rémunération pour un travail dépendant, fourni pour un temps déterminé ou indéterminé. Il englobe les allocations de renchérissement et autres suppléments de salaire, les commissions, les gratifications, les prestations en nature, les indemnités de vacances ou pour jours fériés et autres prestations analogues, ainsi que les pourboires, s'ils représentent un élément important de la rémunération du travail.

En principe, le dentiste exerce une activité juridiquement indépendante. Au regard du droit du travail, son activité n'est pas déployée en conformité avec les instructions d'un employeur (critère de subordination)¹. Il est donc son propre patron.

Au contraire, le droit des assurances sociales estime que la qualification de l'activité doit être

faite selon le critère de la dépendance économique². Ainsi, une caisse AVS peut qualifier d'activité lucrative dépendante un rapport qui relèverait en droit privé d'un mandat³.

Selon la directive de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), une personne exerce une activité dépendante lorsqu'il ne supporte pas de risque économique analogue à celui qui est encouru par l'entrepreneur et dépend de son employeur du point de vue économique ou dans l'organisation du travail.

La personne qui porte ce risque économique est celle qui a notamment la charge d'encaisser des honoraires, supporter les frais généraux ou encore d'user ses propres locaux⁴. Il faut donc analyser au cas par cas qui est la personne supportant ce risque.

Les revenus qu'un médecin ou qu'un dentiste perçoit dans une situation dépendante font partie du salaire déterminant. Il importe peu que le médecin obtienne ces gains à titre de profession principale ou accessoire (en sus de la gestion d'un cabinet privé). De même, peu importe le mode de rétribution (indemnité fixe ou calculée selon un tarif)⁵.

En principe les dentistes scolaires exercent cette activité à titre accessoire. Les rétributions allouées au dentiste scolaire pour des examens collectifs de dépistage effectués par celui-ci font partie du salaire déterminant. Les rétributions versées pour le traitement d'écoliers qui font suite à ces examens font partie du salaire déterminant lorsque le dentiste a l'obligation de poursuivre le traitement et qu'il ne supporte notamment aucun risque en ce qui concerne l'encaissement des honoraires, le paiement étant garanti par la commune⁶.

En définitive, les communes doivent déclarer à l'AVS les rétributions des dentistes scolaires lorsque la collectivité paie le dentiste et se charge de l'encaissement des honoraires directement auprès des parents ou lorsqu'elle ne verse aucune rétribution et se charge de l'encaissement des honoraires et en répond à l'égard du dentiste.

En général, lorsque l'autorité scolaire exerce une haute surveillance, édicte des règlements ou qu'un tarif spécial existe pour les soins dentaires donnés aux enfants des écoles, l'autorité doit déclarer à l'AVS les rétributions⁷.

En conclusion, les communes doivent partir du principe que les rétributions allouées aux dentistes scolaires doivent être déclarées à l'AVS; le cas où le dentiste supporte un risque économique fait figure d'exception. Il s'agit de la situation

dans laquelle un dentiste utilise les locaux scolaires, mais traite un enfant, à la demande des parents, et se charge lui-même d'encaisser des honoraires auprès de ces derniers sans être rétribué par la commune.

¹ R. WYLER, *Droit du travail*, 2e édition, Berne 2008, p. 58.

² Arrêt 8C_597/2011 du 10 mai 2012

³ E. PHILLIPIN, *les notions d'entreprise, de groupe et d'employeur*, RSAS 2013 P.98ss.

⁴ Directives sur le salaire déterminant (DSD) dans l'AVS, AI et APG, No 1013ss.

⁵ *ibidem*, No 4081

⁶ Arrêt du TAF, du 3 mars 1987, en la cause Commune de R.

⁷ Directives sur le salaire déterminant (DSD) dans l'AVS, AI et APG, No 4104.

Merci Jean-Marc

A l'heure où nous mettons sous presse ce dernier numéro de l'année 2014, nous prenons également congé de notre graphiste et photographe M. Jean-Marc Gallarotti.

Le comité de rédaction exprime sa reconnaissance à Monsieur Gallarotti qui a mis toutes ses compétences au service de notre publication depuis sa création en 2002.

Nous le remercions pour son engagement sans faille, sa fidélité et son esprit créatif qui a su tout au long de ces 13 années illustrer et mettre en valeur de nombreux sujets, certains parfois complexes. Sa grande disponibilité, son dévouement et son intérêt à la vie de nos associations et de nos communes sont à saluer et nous lui adressons tous nos vœux pour la suite.

«J'ai trouvé mon île au trésor. Je l'ai trouvée dans mon monde intérieur, dans mes rencontres, dans mon travail» Hugo Pratt

Le comité de réaction



Formation sur mesure: ce qu'en pensent 3 communes!

Le CEP est bien connu dans nos communes pour les cours interentreprises dispensés à nos apprentis-es de commerce et pour les formations proposées au catalogue. Aujourd'hui nos administrations s'adressent de plus en plus souvent au CEP pour l'organisation de formations sur mesure.

Les communes de Blonay, Bottens et Renens partagent leurs expériences en réponse à 3 questions.



Commune de Blonay,

**M. Jean-Marc Guex,
secrétaire municipal**

Quelle était votre demande?

Sur proposition du secrétariat municipal, la Municipalité de Blonay a admis le principe de la mise sur pied d'un atelier-conférence sur les thèmes du stress, du burn-out et du mobbing. L'objectif était de promouvoir la protection de la santé au travail et de sensibiliser l'ensemble du personnel, tout échelon confondu, sur ces thèmes.

Nous avons fait appel au CEP qui, accompagné de M. Olivier Siegenthaler, psychologue FSP, formateur d'adultes brevetés FSEA, a animé des ateliers-débat autour de ces thèmes.

Quel résultat avez-vous obtenu?

Si la durée de cet échange était relativement brève (un peu plus de 2 heures), une forte proportion de nos collaborateurs (34 personnes, soit plus de 60% de l'effectif) a pris part activement à ces ateliers. La tendance a été très claire, l'atelier-conférence a été perçu d'une manière très positive par notre personnel, aussi bien les cadres que les employés.

A titre personnel, je suis convaincu qu'une telle démarche apporte une grande valeur ajoutée à ce qu'un employeur doit amener à son personnel. Elle a permis d'aborder concrètement la question du développement personnel lors des entretiens annuels d'évaluation. Plusieurs collaborateurs et chefs de service ont montré ensuite un réel intérêt pour des formations ultérieures dans ce domaine.

Si c'était à refaire, sur quoi mettriez-vous l'accent?

Je vais vraisemblablement renouveler l'expérience en 2015 avec un autre thème permettant à nos équipes d'avoir des réflexions «interservice» et ainsi partager leurs expériences et ressentis. Pour un prochain atelier, je pense qu'il est indispensable, avant la mise sur pied de l'activité, de bien communiquer, plusieurs semaines à l'avance, sur les objets qui seront abordés pour que les cadres puissent davantage s'impliquer en amont. Dans les semaines qui suivront l'exercice, ces sujets devront être repris lors

des réunions des chefs de service afin de mieux mesurer les effets de la formation et surtout mettre à profit la dynamique de groupe et l'effet transversal.

Je tiens à remercier encore l'équipe du CEP et M. Siegenthaler pour leur contribution dans ce projet.



Commune de Bottens,

**Mme Isabelle Neuhaus
Alghisi,
secrétaire municipale**

Quelle était votre demande?

Parfois confrontée à des difficultés de communication face à des interlocuteurs exigeants, la Municipalité voulait se donner les moyens de faire face à de multiples situations avec des acteurs de tous horizons. Nous avons donc mis une formation sur mesure en place, avec le CEP, pour les membres de la Municipalité.

Quel résultat avez-vous obtenu?

Par des mises en situation nombreuses sur des cas concrets en lien avec la fonction municipale (argumentation devant le Conseil communal par exemple), nous avons développé nos compétences dans notre manière de nous exprimer en public avec aisance, dans la construction d'une communication convaincante, ainsi que dans la gestion des émotions exprimées par la voix.

Nous avons ainsi pu prendre conscience de l'importance des postures corporelles, des pièges à éviter et de développer ainsi une meilleure confiance en soi.

Si c'était à refaire sur quoi mettriez-vous l'accent?

Un suivi aurait été nécessaire, par une journée supplémentaire quelques mois plus tard.

Les participants avaient préparé une présentation de quelques minutes sur un sujet de leur choix et le formateur les a poussés assez loin dans leurs retranchements lors de la mise en situation.

Cela implique que le groupe se fasse confiance; dans notre cas, cette journée a contribué à renforcer les liens. Cela étant, une journée de formation ne permet pas d'accroître significativement l'acquisition des compétences souhaitées, mais cela donne de bonnes pistes qu'il s'agit ensuite de travailler seul et en groupe.



Commune de Renens,

**M. Stéphane Robert,
responsable des ressources
humaines**

Quelle était votre demande?

Pour notre commune, la formation continue est un axe prioritaire pour le développement des compétences et la satisfaction au travail. A la demande, no-

tamment, de la Commission du personnel et pour encore améliorer la qualité de l'accueil et des relations avec le public, un cours intitulé «Accueil et communication avec les usagers» a été mis sur pied spécifiquement pour notre Administration communale avec la collaboration du CEP.

Conscients que, dans chaque fonction, dans chaque profession, dans chaque service, nous sommes amenés à avoir des relations avec le public et à devoir parfois gérer des situations difficiles (clients, citoyens, usagers), nous souhaitons mettre à disposition les outils nécessaires pour favoriser un accueil des plus agréables, professionnel, harmonieux et adéquat possible.

Lors de trois demi-journées, nous avons pu y développer les compétences suivantes:

- Approcher les usagers ou les clients de manière constructive
- Cadrer l'échange en clarifiant les responsabilités et les limites
- Clore ou suspendre les échanges de manière appropriée pour les 2 parties
- Se décharger, en fin de journée, des tensions accumulées

Un autre objectif a également été au centre de notre démarche, celui de développer une culture commune dans le domaine de la réception et de l'accueil des usagers afin d'assurer une qualité des prestations uniforme à la population de la part de l'Administration communale.

Enfin, et but non négligeable, il s'agissait de donner à chacun les outils nécessaires pour être à l'aise dans les tâches d'accueil, qu'il soit téléphonique ou direct, en étant également capable de désamorcer des situations parfois plus tendues ou délicates.

Quel résultat avez-vous obtenu?

Pensé au début uniquement pour les réceptionnistes, ce cours a finalement été étendu à l'ensemble du personnel (253 invitations envoyées) et nous avons rapidement dû organiser une session supplémentaire pour répondre à l'intérêt manifesté par nos collaborateurs-trices. Ce sont donc 48 personnes, soit environ 20 % de l'effectif fixe de l'Administration communale qui a participé à cette formation.

L'évaluation de la part des participants a été dans l'ensemble positive, par l'approche interactive et concrète de ce cours. Des solutions pragmatiques ont été proposées et le travail par exercices et mises en situation a été fort apprécié.

Il ressort principalement que ce sont les outils pratiques appris et exercés qui se sont révélés utiles et applicables dans la pratique quotidienne.

Estimer avec réalisme les réserves de la zone à bâtir

La qualité des échanges, le partage d'expériences, la connaissance réciproque entre les participants sont également à relever et propices à renforcer le sentiment d'appartenance à une entreprise aux tâches multiples et diverses telle qu'une administration publique.

Il y a lieu également de relever la qualité des services et des prestations de la part du CEP, tant du point de vue du conseil, de l'adéquation de la réponse en fonction des besoins que de l'organisation de l'appui logistique apporté. L'employeur est ainsi largement déchargé des questions d'organisation.

Si c'était à refaire, sur quoi mettriez-vous l'accent?

Il y a lieu probablement de bien (mieux) préparer l'information et la communication aux collaboratrices et collaborateurs, afin d'inciter un maximum de personnes à participer à la formation. Fréquemment des personnes renoncent à suivre un cours, parce qu'elles n'ont pas bien compris la portée et les buts de celui-ci ou qu'elles ne se sentent pas suffisamment concernées.

Une autre question est celle de déterminer si un cours doit être rendu obligatoire ou non. Ce point est délicat et il n'y a probablement pas une réponse unique à donner. En règle générale, le volontariat reste largement souhaitable, tant d'un point de vue de l'adhésion que de la motivation et de la participation active. Dans certaines circonstances, il peut être indiqué de rendre obligatoire une formation, par exemple dans le cas d'un cours de management pour les cadres, qui exigerait des règles communes de conduite. Il n'en reste pas moins que le responsable d'un collaborateur, qui estime nécessaire de lui faire suivre un cours, peut l'inciter fortement et le motiver.

La suite de la formation n'est souvent pas assez exploitée. Ainsi, les personnes revenant d'un cours ne partagent pas suffisamment leurs connaissances acquises avec leurs collègues ou n'appliquent pas assez les nouvelles compétences dans leur pratique. C'est ainsi tout le suivi de la formation qui n'est probablement pas vraiment mis en valeur et profitable aux autres. La responsabilité du management est là aussi engagée dans le sens d'assurer un retour de la formation de ses collaborateurs ■

Selon l'article 3 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire mise en vigueur au 1er mai dernier, les autorités en charge de l'aménagement du territoire veillent à ce que les territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques soient aménagés selon les besoins de la population et leur étendue limitée. Cette disposition législative conduit de facto à une réduction des zones à bâtir surdimensionnées et une meilleure utilisation des réserves existantes.

La question est de déterminer le «bon» dimensionnement de la zone à bâtir. Pour cela, il convient d'estimer la croissance démographique et économique des 15 prochaines années. Dans le Canton de Vaud, la croissance démographique de chaque commune est déterminée (ou limitée) par les dispositions de la mesure A11 du Plan directeur cantonal. Ce dernier est en cours de révision. Des débats devraient s'engager dans les mois à venir pour déterminer la clé de répartition de la croissance entre les communes centres et les autres communes. Les besoins de l'économie sont eux plus difficiles à estimer.

Le «bon» dimensionnement de la zone à bâtir dépend aussi des potentialités d'accueil de nouveaux habitants et emplois dans le tissu urbain existant. C'est ce qu'on appelle aussi les réserves de la zone à bâtir. Le Service du développement territorial (SDT) a demandé aux communes d'examiner les réserves de leur zone à bâtir, respectivement d'évaluer les potentialités d'accueil de nouveaux habitants. Pour cela, une méthode a été définie par le SDT. Les communes devaient rendre leur copie le 31 octobre dernier.

La méthode du SDT surestime certainement les potentialités d'accueil de nouveaux habitants dans la zone à bâtir. Par exemple, pour la Ville de Morges, le tissu urbain existant permettrait d'accueillir 571 nouveaux habitants selon la méthode du SDT. En prenant en compte la thésaurisation, les servitudes privées et les permis de construire délivrés depuis le 1er janvier 2014, la zone à bâtir de la Ville de Morges pourrait accueillir seulement 249 nouveaux habitants. La différence est de taille.

Le Canton et les communes ont intérêt à estimer de manière réaliste les réserves de la zone à bâtir. On évitera ainsi de tricoter trop serré les

mailles du développement territorial, de prolonger la pénurie de logements et d'asphyxier l'économie vaudoise. Il conviendrait donc d'adapter la méthode définie par le SDT, quelle que soit la taille des communes, en tous les cas pour les zones urbaines.

PIERRE YVES DELCOURT

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION SUISSE
DES URBANISTES, SECTION ROMANDE



Photo Régis Colombo



VENREDI 3 OCTOBRE 2014 À VILARS S/OLLON

Assemblée générale annuelle de l'AVSM



Photos de haut en bas et de gauche à droite:

L'Eurotel de Villars-sur-Ollon

Mme Corinne Martin, cheffe du Service des Communes et du Logement

M. Jean-Luc Chollet, syndic de Villars-sur-Ollon

M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des relations extérieures

Les participants sont accueillis par un ensemble de cors des Alpes

Une salle attentive au discours des intervenants

C'est aux sons des cors des Alpes que l'on savoure les cafés-croissants offerts par la Commune hôte d'Ollon.

Il est 9h40 lorsque le Président Pierre-André Dupertuis ouvre la 64e assemblée générale de l'AVSM dans les somptueux locaux de l'Eurotel de Villars-sur-Ollon, en présence de MM Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, Robert Jaggi, Préfet, et Jean-Luc Chollet, Syndic, ainsi que de nombreux autres invités dont le Service des Communes et sa nouvelle cheffe Mme Corinne Martin.

Aujourd'hui nous nous trouvons dans ce que l'on appelait autrefois le Grand District avant les fusions, le District d'Aigle, qui va de 370 m à 2000 m d'altitude, avec ses 40'000 hectares pour 40'000 habitants, soit 10'000 m2 pour un habitant! La fierté du Préfet Jaggi est de pouvoir disposer d'un district peu bétonné, avec ses

vignes, ses alpages et ses sommets, en bref une région où il fait bon vivre.

Le Syndic des lieux présente avec beaucoup d'humour sa Commune de 7'000 habitants, 6e superficie du Canton, 23 villages et hameaux, avec la station de Villars qui compte jusqu'à 15'000 résidents à Noël, et possède dans sa population celle qui est la doyenne du Canton, avec ses 107 ans et qui vit toujours chez elle à Chesières, c'est vous dire si l'air est bon dans ce coin de pays! Ollon, ce mandement, est à l'image de son district, c'est un pays, un monde, un art de vivre! dit le Syndic des Boyards (les crapeaux) Jean-Luc Chollet.

L'ordre du jour est rondement mené, PV de l'AG du 4.10.2013 à Romanel-sur-Lausanne, rapport présidentiel (8 séances de comité, 3 avec le SCL, 2 journées de formation, 1 cours d'introduction pour les nouveaux secrétaires, le Classeur bleu, le *Point Commun-e*, et plusieurs groupes de travail dont le portail des communes, pour lequel la mise en application se fait



TEXTE: PIERRE-ALAIN BORLOZ
 SECRÉTAIRE MUNICIPAL DE FOREL (LAVAUZ)
 MEMBRE DU COMITÉ DE L'AVSM

PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI



en douceur. Une nouveauté, le passage des cours de formation au printemps, les 3 et 11 juin 2015, pour éviter de trop charger l'automne où a déjà lieu l'Assemblée générale, la prochaine étant fixée vendredi 2 octobre 2015 à Gimel (on cherche quelqu'un pour 2016 et les années suivantes...). Les comptes 2013-2014 ainsi que le budget 2015 sont approuvés à l'unanimité malgré une augmentation des cotisations pour les membres de Fr. 40.- à Fr. 60.- et une baisse pour les retraités à Fr. 25.- au lieu de Fr. 40.-. Les Communes vérificatrices des comptes pour 2015 sont Corcelles-près-Concise et Corcelles-près-Payerne, Cossonay est suppléante. Aucun changement au Comité qui est reconduit pour une année. Notre collègue Grégoire Halter de Vevey succède à Corinne Martin au sein de la Conférence suisse des Secrétaires Municipaux.

2 de nos collègues reçoivent leur diplôme pour 25 ans d'activité, Anne-Marie Lager de Cudrefin et Claire-Lise Cruchet de Lucens. Toutes nos félicitations Mesdames pour ce ¼ de siècle passé

dans vos communes! Notre association compte à ce jour 323 membres actifs pour 301 Communes membres et 27 retraités.

L'ordre du jour ne comportant ni propositions individuelles ni divers, Mme Corinne Martin, ancienne secrétaire municipale à Montreux et Pully et nouvelle cheffe du SCL nous présente dans les grandes lignes son service dont elle a repris les rênes au 1er septembre 2014. Il faudra apprendre à changer de casquette, pas facile après avoir exercé un aussi beau métier que le nôtre!... Mais Corinne ne regrette pas son choix et nous ne pouvons que nous féliciter que l'une des nôtres accède à un poste de cette importance. Le SCL, ce sont 3 divisions, le logement et ses aides financières importantes à la construction, les affaires communales que l'on connaît bien (200 fiches juridiques en cours de révision et l'approbation de divers règlements communaux, tels: police, conseils, statuts d'associations intercommunales et les affaires préfectorales (80 personnes). De grands projets à venir: l'ouver-

M. Pierre-André Dupertuis, président de l'AVSM en compagnie de Mme Véronique Pedrazzini du Groupe Impact

M. Robert Jaggi, Préfet du district d'Aigle

Un repas composé de buffets chauds et froids et d'un buffet de desserts somptueux

M. Philippe Amevet et Mme Isabelle Jaquemet, les deux G.O. de cette belle journée

Photo ci-dessous:
 L'orchestre champêtre «Les Amis du Chablais»



VENDREDI 3 OCTOBRE 2014

Assemblée générale annuelle de l'AVSM à Villars s/Ollon

ture prochaine du portail des entreprises en 2016 et le portail des particuliers en 2017, la création d'un cadre de référence de la LC, sans compter les 13 projets de fusions de communes actuellement en cours afin de pouvoir toucher encore les subventions cantonales prévues. Si tout aboutit, cela ramènerait le nombre des communes vaudoises à 271.

Le rôle du SCL se définit en 4 mots:

conseil - soutien - autorisation - contrôle

et son défi consiste à renforcer le rôle de porte d'entrée du Service pour les communes.

M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat en charge des finances de notre Canton, nous fait l'honneur d'assister à nos débats et salue ces agents doubles que sont les secrétaires municipaux vaudois, les gardiens de la stabilité politique dans ce micro-Etat qu'est le Canton de Vaud, car par la stabilité, on peut maintenir le modèle suisse. Les chanceliers communaux sont les gardiens des clés, d'où toute l'importance à ses yeux de la signature à deux.

La présentation du sujet du jour est bien évidemment la réforme III de la fiscalité des entreprises et ses enjeux pour la Confédération, le Canton et les Communes. Cette réforme va gommer 70 années de pratique fiscale dans le Canton, le modèle est à repenser et réformer, car il ne tient plus la route. Financièrement, le Canton de Vaud va bien, va mieux, après 17 années de déficits chroniques, il a obtenu la note AAA, le maximum, soit une stabilité par des finances saines. L'agenda politique est fixé jusqu'en 2034, mais le constat marquant est qu'il y a trop de votations et pas assez de prestations. Le Canton de Vaud n'est pas un paradis fiscal! Suite aux votations du 9 février 2014 (immigration de masse), il faudra trouver des solutions, l'échéance étant en 2017. Cette baisse fiscale aura un coût pour le Canton, 285 millions, ce qui fera 80 à 90 millions pour nos communes, pour des réformes qui devraient devenir effectives en 2018-2019.

L'invitée du jour, Mme Véronique Pedrazzini, nous a présenté le Groupe Impact, cet organe indépendant qui intervient pour l'Etat de Vaud dans les cas de harcèlement sur la place de travail essentiellement. Composé d'une assistante administrative et de 4 médiateurs, ce groupe créé en juin 1999, est rattaché à la Chancellerie et dépend directement du Président du Conseil d'Etat et travaille pour l'Administration cantonale (30'000 employés susceptibles d'être concernés) ou sur mandat dans le secteur parapublic ou pour d'autres administrations en toute indépendance pour tous les



M. Jean-Marc Moreillon, boursier de la commune d'Aigle en compagnie de Mme Nathalie Greiner-Meylan, Rédaction Point Commun-e UCV

cas portés à sa connaissance de prévention et gestion de conflits, traitement de situations de harcèlements psychologiques (mobing) ou sexuels (investigations). Son rôle consiste en médiation, coaching et interventions d'équipes. En 2013, ce sont 512 entretiens, dont 116 nouveaux cas, 32 médiations, 3 coachings et 5 interventions d'équipe. Plus de 90 % des situations traitées le sont par des démarches de gestion de conflits et 95% des enquêtes pour harcèlement sexuel ont un résultat positif.

Les 12 coups de midi ont déjà sonné lorsque l'apéritif offert par la Commune d'Ollon est servi sur les terrasses de l'Eurotel et dans son grand salon, aux sons de l'orchestre champêtre Les Amis du Chablais. Il s'en suit un excellent et copieux

buffet campagnard avec des produits régionaux, pour la plupart provenant des hameaux de cette belle Commune. Nous remercions très chaleureusement nos collègues Philippe Amevet et Isabelle Jaquemet de leur hospitalité et générosité, chaque participant rapportant du vin, une clé USB ou l'un des superbes lots de la tombola entièrement garnie par les acteurs du tourisme local ■



Le comité de l'AVSM 2015, de gauche à droite: Giancarlo Stella, Claire-Lise Cruchet, Pascale Joray, Nicole Pralong, Pierre-Alain Borloz, Anne Décaillet et Pierre-André Dupertuis (Président)

Les agences d'assurances sociales continuent leur mutation



TEXTE: MARKUS PICHLER
PRÉSIDENT DE L'AVDAAS

Une première étape franchie il y a dix ans;

Le cadre législatif applicable aux assurances et régimes sociaux s'est complexifié depuis une vingtaine d'années. Aujourd'hui, presque toutes les législations sociales fédérales ou cantonales sont en révision permanente. L'application et le suivi de ces évolutions nécessitent une formation de base, une formation continue et une pratique évolutive et efficace.

En 2004, le Conseil d'Etat relevait qu'une majorité d'agences couvraient un bassin insuffisant pour que la fréquence des cas à régler leur assure l'acquisition d'une pratique et d'une expérience satisfaisante. Soucieux que ces agences fournissent un service à la population de haute qualité, le Conseil d'Etat a adopté le 28 janvier 2004 un nouveau règlement sur les agences d'assurances sociales.

Entré vigueur le 1er février 2004, ce règlement instaurait le regroupement des agences d'assurances sociales. Ce rassemblement des forces devait permettre de professionnaliser les tâches des collaboratrices et collaborateurs et, partant, d'améliorer le service à la population.

Ce processus initial de regroupement n'a pas touché aux missions des agences d'assurances sociales et des autres partenaires du domaine, elles sont toujours considérées comme un organe de liaison indispensable entre la population et les institutions appliquant les assurances et régimes sociaux.

Une seconde étape franchie aujourd'hui;

A partir de 2010, les trois partenaires, soit le service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), la caisse cantonale vaudoise de compensation (CAVVS) et les régions d'action sociale (RAS) ont convenu de la nécessité d'entamer une réflexion approfondie sur les processus de collaboration.

Après une première analyse, un projet tri partite a été lancé début 2013 visant, dans une première étape, à redéfinir les champs de compétences respectifs des différents intervenants, à préciser les flux d'information et les processus d'actions au sein du réseau entre les différents intervenants.

Gérés par un chef de projet engagé à cet effet, des groupes de travail thématiques composés de professionnels du terrain ont travaillé, dès septembre 2013, pour rendre leurs rapports au printemps de cette année. Pratiquement, les processus ont été revus, actualisés, simplifiés et précisés dans des documents qui sont, depuis le premier octobre, la référence dans toutes les agences du canton et les institutions partenaires. Cette optimisation va certainement renforcer l'équité de traitement des demandes au niveau cantonal et conforter la qualité de la prestation publique offerte aux citoyens.

L'AVDAAS a organisé, juste avant l'entrée en vigueur des nouveaux processus, une formation de base destinée à l'ensemble du person-

nel des agences afin de familiariser les collaboratrices et collaborateurs aux nouveautés et changements.

Et une perspective 2020;

Une deuxième étape du projet peut maintenant débiter; soit une réflexion approfondie pour savoir comment utiliser, au mieux, un réseau d'une quarantaine d'agences d'assurances sociales où chaque jour des spécialistes en assurances sociales travaillent au service de la population. Cette réflexion de fond devrait permettre à l'horizon 2020 de positionner encore plus fortement les agences d'assurances sociales dans le réseau socio sanitaire vaudois ■



VENDREDI 31 OCTOBRE 2013

Journée technique de l'AVIATCO dans le Lavaux

Comme chaque année, l'Association des architectes, ingénieurs et techniciens communaux (AVIATCO) invite ses membres à participer à sa journée technique. Une journée traditionnellement divisée en trois parties, le matin étant consacré à la présentation de différents sujets techniques, l'après-midi occupé à des visites en extérieur et pour faire le lien entre ces deux parties, l'apéro offert par la commune hôte suivi d'un repas copieux et convivial.





TEXTE ET PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI
GDESIGN & COMMUNICATION

Après des journées techniques, peu ménagées par la météo ces trois dernières années (on se souvient d'un froid glacial dans les rues de Bulle, de la première neige sur les hauts de Gryon ou encore de la pluie du côté de Cossonay et de Severy) le soleil était enfin de la partie pour la fête d'Hallowenn et pour le rendez-vous automnal des techniciens communaux.

Une quarantaine de membres de l'AVIATCO se sont retrouvés dans le joli village de Corseaux sis sur les coteaux dominant la ville de Vevey. Après l'incontournable et indispensable café-croissant, c'est Monsieur Allegra, Municipal à Corseaux et président du Bureau technique intercommunal, qui souhaitait la bienvenue à tous les participants.

Puis ce fut au tour de M. Ernest Bucher, président de l'AVIATCO, d'accueillir trois nouveaux membres au sein de l'association: Madame Magali Chioyenda, commune de Lonay; M. Diego Marin, commune de Prilly et M. Jonas Boegli, commune d'Avenches.

Après cette brève partie statutaire, M. Ernest Bucher donnait la parole à M. David Ferrari, chef de service à Corsier et G.O. de la journée. Ce dernier commençait par nous présenter le bureau technique intercommunal qu'il dirige et qui regroupe les communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny.

M. Ferrari a poursuivi son exposé en faisant découvrir à l'assistance le tout nouveau guide architectural de Lavaux. Un ouvrage très complet et fort bien documenté, présentant les principales directives en matière de construction et d'aménagements extérieurs dans le périmètre du Lavaux et de ses dix communes. Ce guide est divisé en trois parties, facilement identifiables grâce à un code de couleurs: le bleu pour les aménagements extérieurs, l'orange pour l'architecture et enfin le vert pour les paysages. Ce manuel est un outil de travail pour les urbanistes, paysagistes, responsables communaux et également pour les propriétaires. Il n'est en aucun cas un document faisant force de loi, son but est de donner des conseils et des directives pour conserver la beauté et la cohérence architecturale de ces 900 hectares classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ensuite M. Laurent Thiémond, du bureau technique d'Yverdon-les-Bains nous a présenté le RiBT soit le nouveau Réseau intercommunal de bureaux techniques regroupant les bureaux de la majorité des communes du Nord vaudois. Cette synergie entre des profession-



nels d'une même région ayant des problèmes semblables ne peut être que bénéfique pour les communes et leurs habitants.

Après cette première nouveauté, M. Thiémond devait en présenter une seconde: la brochure «Procédure de demande d'autorisation» éditée par la commune d'Yverdon-les-Bains et dont les chevilles ouvrières ont été, outre Laurent Thiémond, MM. Carlos Castro (Grandson), Christophe Leuenberger (Cossonay) et Jonathan Remund (Orbe). Cette petite plaquette expose sur huit pages magnifiquement illustrées toutes les principales prescriptions en matière de construction et de transformation.

Page de gauche:

Les quatre chevilles ouvrières qui ont travaillé à la réalisation de la brochure «Procédure de demande d'autorisation», de gauche à droite: MM. Jonathan Remund, Laurent Thiémond, Carlos Castro et Christophe Leuenberger

Photos ci-dessus, de gauche à droite:

La Maison de Commune de Corseaux où s'est tenue la partie statutaire de la journée technique

M. David Ferrari présente le «Guide architectural de Lavaux

Les participants sur le chemin du retour passent devant l'église de Corsier-sur-Vevey

Eclats de rire à l'heure de l'apéro!

Trois nouveaux membres à l'AVIATCO, M. Jonas Boegli, Mme Magali Chioyenda et M. Diego Marin

M. Ernest Bucher, président de l'AVIATCO remercie M. Jean-Marc Gallarotti pour sa fidélité aux assemblées et aux Journées techniques et pour avoir mieux fait connaître les activités de son association dans les colonnes du journal Point Commune

VENREDI 31 OCTOBRE 2013

Journée technique de l'AVIATCO dans le Lavaux

Après cet exposé fort apprécié de l'auditoire, les participants devaient se retrouver sur la terrasse de la Maison de Commune de Corseaux, baignée par un soleil estival, pour un apéritif offert par les communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny. Ensuite tous les membres présents rejoignirent le fameux café de l'Avenir à Vevey, via le village de Corsier, soit une petite marche d'une quinzaine de minutes, de quoi s'ouvrir l'appétit pour une excellente fondue.

L'après-midi devait être consacré à la découverte du Lavaux au moyen du petit train des vignes qui zigzagua entre Chexbres, et Rivaz, avec des haltes à l'église de St-Saphorin, au promontoire du Dézaley ou encore au Conservatoire du Chasselas situé au sud du Domaine des Faverges.

La journée s'est terminée par une dégustation dans l'une des caves les plus réputées de la région. Tout le monde est reparti dans son coin de pays en ayant bien profité des trois soleils du Lavaux: le soleil du ciel, le soleil reflété par le Léman et le soleil reflété par les murs de pierre. Mais peut-être y en avait-il un quatrième: le soleil de l'amitié, vous savez celui qui réchauffe les coeurs! ■



Photo du haut: Le petit train des vignes

Ci-dessus: Mme Jomini, de la cave du même nom, nous a fait déguster les spécialités de la maison dans un magnifique caveau (photo ci-contre)

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES
ET TECHNICIENS COMMUNAUX

PEINTURES MURALES À VEVEY

Quand les façades se transforment en tableaux !



Depuis quelques années, la Ville de Vevey s'enorgueillit d'être une «ville d'images», pour preuve cette devise a été intégrée à sa corporate design. Pour prétendre à cette légitimité, Vevey s'est donné les moyens de ses ambitions en investissant dans ses institutions culturelles. Modernisation des infrastructures muséales existantes et création de nouvelles cimaises, sans parler de son futur Espace Chaplin. Mais, également en créant des événements, tels que le Festival Images ou encore celui des artistes de rue.

Vevey a également encouragé la réalisation de fresques murales dans le quartier nord de la ville. Dans cette zone urbaine à vocation industrielle, la vision de ces peintures décoratives apporte aux habitants une embellie à leurs paysages quotidiens, souvent froids et impersonnels.

Dans un périmètre compris entre la Place Robin au sud, le quartier de Gilamont au nord, la Veveyse à l'est et le Chemin Vert à l'ouest, nous trouvons plusieurs peintures murales intéressantes.

A la Place Robin (Photo 1), trois fresques habillent un petit bâtiment technique, puis en remontant la Rue de Fribourg nous arrivons devant une façade entièrement peinte avec des fenêtres en trompe-l'œil identiques aux vraies se trouvant sur la façade contiguë (Photo 2). En y regardant de plus près, on remarquera que derrière chacune de ces fenêtres se trouvent des personnages hauts en couleur, peints dans un style proche de la BD par l'écrivain et peintre d'origine polonaise, Frédéric Pajak (Photo 3).

Au bout de l'Avenue de Corsier, on découvre une nouvelle façade colorée avec des têtes rondes peintes à la façon d'un Picasso dans la pure tradition de l'art moderne (Photo 4). Un peu plus loin, une jolie fresque baptisée «Ballade pour Lucie» nous fait oublier l'immense façade borgne qui l'abrite, cette création poétique est l'œuvre des artistes Lucette Boillat et Anne Heritier (Photo 5). En remontant la Rue des Moulins, une immense fresque représentant deux dragons en train de se battre attire tous les regards. Dans un style très différent des autres peintures, cette allégorie interpelle le passant par la violence du trait et le choix des couleurs (Photo 6).

En direction du nord, nous arrivons au terme de notre visite. Là se dressent les deux tours de Gilamont. Ces imposantes constructions de 14 étages ont été entièrement décorées en hommage à Charlie Chaplin,





TEXTE ET PHOTOS: JEAN-MARC GALLAROTTI
GDESIGN & COMMUNICATION

hôte illustre de la région pendant plus d'un quart de siècle. Pour la réalisation de ces fresques monumentales, la Ville de Vevey a mandaté Frank Bouroullec artiste peintre et performer français bien connu (Photo 7). Sur la première tour, de couleur blanche, l'artiste a choisi des thèmes inspirés du film «Les Temps modernes» ainsi que la cultissime danse des petits pains tirée du film «La Ruée vers l'or» (Photo 8). Sur la deuxième tour entièrement noire, c'est le Chaplin musicien qui est à l'honneur (Photo 9).

Avec 40 mètres de hauteur, les fresques de Gilamont sont les plus grandes d'Europe. Elles ont été inaugurées le 8 octobre 2011 en présence de leur parrain, l'humoriste Jammel Debbouze.

La Ville de Vevey s'est donné les moyens de transformer deux HLM tristes et sinistres en une œuvre picturale jouissive et poétique comme l'étaient les créations de Chaplin et cela, pour le plus grand bonheur de ses habitants ■



9

GRAND CONCOURS 2014

Les châteaux du Pays de Vaud



2015



VERRERIE



LAC DE MORAT



MUSÉE



BURNAND



CHABLAIS



JARDIN POTAGER



CHARLES

RÉSULTAT DU CONCOURS N°50

1. CAUX (Commune de Montreux)
2. ORON
3. CHAMPITTET (Cheseaux Noréaz)
4. NYON
5. CHÂTEAU DES CRÊTES (Clarens-Montreux)
6. CHÂTEAU DE MONTAGNY (Villette/Bourg-en-Lavaux)
7. CRISSIER
8. LA SARRAZ

Bravo aux 21 personnes qui ont trouvé les huit bonnes réponses, soit:

- | | |
|--|---|
| Agassis Maurice (Montricher)* | Guignard Jean (Aubonne)* |
| Borloz Pierre-Alain (Forel-Lavaux) | Guignet Janine (Montanaire-Thierrens)* |
| Comte Martine (Echandens)* | Lipp Corinne (Gollion)* |
| Crausaz Jean-Marie (Trey)* | Mathys Alain (Moudon) |
| Croisier Georges (Lutry)* | Pilet Nicole (Rossinière)* |
| Diserens Jean-François (Dompierre)* | Pittolaz-Crotaz Sandrine (St-Sulpice)* |
| Dubuis Stéphane (La Tour-de-Peilz) | Racine Claude (Villars-Mendraz)* |
| Fogoz Isabelle (Belmont s/Lsne)* | Reist Chantal (Montanaire-Thierrens)* |
| Gisclon Michel (Bussigny) | Roch André (Arnex-sur-Orbe)* |
| Goy Sylvie (Jouxens-Mézery) | Yersin Nathalie (Château-d'Œx)* |
| Graz Jean-Daniel (Palézieux)* | |

Après cette troisième série de châteaux, vous êtes encore 16 candidats(*) avec un sans faute, soit 24 bonnes réponses.

Au terme de l'année, la personne qui aura trouvé le plus de châteaux parmi les 32 proposés remportera le jeu. Celle-ci fera l'objet d'un petit reportage lors de la remise de son prix au printemps 2015.

TROUVEZ LES NOMS OU LES LIEUX OÙ SE TROUVENT CES CHÂTEAUX ?

Si vous pensez savoir quel est le nom de ces châteaux, envoyez un e-mail à: nathalie.greiner@ucv.ch et indiquez:

Concours **Point Commun-e N° 51**, le nom des châteaux ou des communes où se trouvent ces huit châteaux et bien entendu votre nom, votre prénom et votre commune (**déla**i d'envoi, le 15 février 2015).

Afin de rendre le jeu plus facile, nous vous donnons un petit indice pour chaque château. En outre, il n'est pas obligatoire de trouver les huit châteaux pour participer, en effet au terme de l'année il est peu probable que quelqu'un réussisse à trouver les 32 châteaux vaudois présentés. Alors faites travailler votre mémoire visuelle ou allez chercher dans les livres ou sur internet et que le meilleur gagne ■